Parlement

Les obligations militaires des États-Unis sont beaucoup plus exigeantes que les nôtres, mais le Congrès tient à un certain contrôle de ce genre de dépenses. Comme je l'ai signalé, il semble que de notre côté nous n'ayons aucun contrôle à cet égard.

Ce qui est vrai pour la défense l'est également pour beaucoup d'autres domaines. Je répète qu'il en est ainsi dans les questions militaires. Il y a un jour ou deux, je me suis entretenu avec un conservateur bien connu que je ne nommerai pas. Comme lui et d'autres députés conservateurs ont déclaré qu'ils voulaient examiner avec grand soin toutes les dépenses et biffer le superflu, je lui ai demandé pourquoi il ne touchait pas au programme d'acquisition d'un avion de chasse. «Oh, m'a-t-il dit, les militaires ont décidé de cela. Je suis leurs conseils».

Je pense que la même tendance existe au sein du gouvernement. Il y a abdication du principe de l'autorité parlementaire. Les militaires ne sont pas les seuls à avoir un mot à dire dans des questions du genre. S'il y a quelque doute à ce sujet, j'aimerais lire quelque chose que le ministre de la Défense nationale lui-même a dit quand le colonel Painchaud a été congédié, si c'est ce qui arrive dans l'armée quand quelqu'un perd son emploi.

M. Broadbent: Sacqué.

M. Brewin: Il a été sacqué. Il a été congédié. Il était le commandant du fameux Régiment aéroporté canadien. Il a osé critiquer le ministre de la Défense nationale, quelque chose que je fais à l'occasion. Le ministre avait alors dit:

... un point essentiel qu'il ne faut jamais, jamais oublier, que, dans une démocratie, ce sont les civils qui contrôlent les militaires.

Nous devons beaucoup aux militaires . . . mais il est essentiel dans notre genre de société que la politique et la direction soient laissées aux civils, aux représentants élus.

Beaucoup d'autres ont dit la même chose. C'est la base de notre régime. C'est pourquoi je dis que la règle générale dont je viens de parler et qui requiert un examen approprié s'applique autant aux questions militaires qu'à toute autre chose.

Je terminerai en disant qu'il ne s'agit pas d'une question secondaire. Elle est très importante. Elle est à la base du régime parlementaire dont nous faisons partie. Je pense que la plupart de nous sommes fiers d'en faire partie. Nous voulons voir le Parlement fonctionner et nous voulons le voir exercer l'autorité que lui confèrent la population et la constitution canadiennes.

(2132)

La façon actuelle dont on traite la question des crédits budgétaires est tout à fait déplorable. Je ne souscris pas à une condamnation d'ensemble du gouvernement, car je ne pense pas que l'actuel gouvernement soit pire ou meilleur que d'autres que nous avons déjà eus. Le gouvernement devrait cependant s'efforcer de déterminer clairement quels sont nos moyens de contrôle sur les dépenses publiques ainsi que les renforcer. Telle est l'essence de cette motion et c'est pourquoi nous l'appuyons.

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de prendre la parole pendant quelques instants au sujet de la motion présentée à la Chambre. C'est l'une des plus importantes motions dont la Chambre des communes ait été saisie depuis fort longtemps. Tout député qui prend au sérieux l'institution qu'il sert ainsi que son rôle de

représentant du peuple, doit réfléchir très sérieusement au contenu de cette motion.

Le Canada a un type de gouvernement tout à fait unique. Le système parlementaire britannique fonctionne sans avoir recours à un système interne de freins et contrepoids. Fondamentalement, la façon dont fonctionne le système parlementaire britannique, permet à l'opposition d'exercer un contrôle sur le gouvernement en refusant de voter ses crédits. La seule façon dont l'opposition peut le faire de façon efficace, est d'exercer un contrôle complet sur l'étude des crédits.

Depuis au moins une décennie, les députés de l'opposition n'ont pas eu une telle occasion. Tous les députés devraient savoir que leur réputation en tant que députés ainsi que celle de l'institution qu'ils servent, n'ont peut-être jamais été tenues en aussi faible estime par les Canadiens que ce n'est le cas présentement.

Pourquoi? Tout simplement parce que le gouvernement a amputé le Parlement d'un de ses rôles fondamentaux qui est de contrôler les crédits. Lorsqu'ils élisent un député, ses électeurs le font en pensant qu'il veillera à ce qu'on ne gaspille pas l'argent des contribuables. C'est un rôle de fiduciaire que nous avons à l'égard de l'électorat car nous sommes les fiduciaires de l'argent des contribuables. Tout gouvernement qui refuse de permettre aux députés de remplir ce rôle s'attaque au fondement même de nos institutions démocratiques et non pas seulement à un parti politique particulier ou à des individus. La démocratie est une forme de gouvernement extrêmement fragile. Elle dépend de l'application de la loi et du respect des institutions.

Au cours des 15 dernières années, le gouvernement a refusé de changer et de modifier le mode de fonctionnement du Parlement. En ne permettant pas l'adoption de nouvelles règles relativement aux crédits, il a contribué davantage que tout autre facteur depuis l'avènement de la Confédération à la destruction du respect qu'éprouve l'électorat pour le Parlement et par conséquent pour notre démocratie. Notre Parlement est notre seul atout dans cette période critique de notre histoire. Tout gouvernement qui s'attaque à la façon dont nous pouvons remplir notre rôle porte préjudice à l'essence même de ce qui constitue notre pays.

La motion à l'étude n'est pas sans importance. Chaque député du Parlement se doit de l'étudier. Chacun devrait faire son examen de conscience quant à sa façon de voter. Il y a eu décadence de toute l'institution du Parlement au cours de la dernière décennie. Je ne dis pas celà de façon tout à fait péjorative. Si on demandait à la plupart des Canadiens aujourd'hui si les ministres de la Couronne suivent des normes aussi élevées dans l'exercice de leurs fonctions qu'on serait en droit de s'y attendre d'après la tradition du régime parlementaire britannique, ils répondraient: «Non». Si on leur demandait si le principe de la solidarité simpliste qui conditionne son fonctionnement donne de bons résulats, ils répondraient: «Non».

La plupart des Canadiens ne pourraient dire pourquoi on respecte si peu cette institution mais ils savent que quelque chose ne va pas. Les Canadiens pensent peut-être que personne à la Chambre ne se soucie vraiment de la façon dont leur argent est dépensé, que personne ne s'oppose vraiment au gaspillage. Ils ont peut-être été sidérés d'apprendre que les prévisions budgétaires s'élevant à une somme d'environ 48 milliards de dollars ont été adoptées en à peu près une